



Conditions Générales de Vente



指壓

Shiatsu

Organisme de Formation
Espace Aquitain de Zen Shiatsu

- **Tarifs**

Le prix des formations indiqués dans le livret d'accueil est un tarif par participant.
L'Organisme de Formation n'est pas assujetti à la TVA, par conséquent les prix indiqués sont TTC.

- **Durée de validité de la proposition**

La validité des propositions des formations est identifiée par cycles, et par les dates de session de formation prévues pour chaque formation (se reporter au document ingénierie de la formation).

- **Inscription par un particulier**

Toute inscription doit se faire par l'envoi du dossier complet d'inscription et règlement (modalités dans le livret d'accueil) par voie postale ou dématérialisée ou à défaut en main propre.

Un exemplaire de la convention signée en double exemplaire est alors remis au stagiaire.

La remise de cette convention signifie la validité de l'inscription.

- **Inscription par une entreprise**

Toute inscription doit se faire par l'envoi du dossier complet d'inscription, par le stagiaire, par voie postale ou dématérialisée, ou remis en main propre.

Dans ce cas, la convention en triple exemplaire (organisme de formation, entreprise, stagiaire) doit être remise.

Sa signature par l'Organisme de Formation vaut pour acceptation du dossier du stagiaire.

En cas de facturation directe par l'OPCO, joindre la photocopie de validation du dossier.

L'entreprise du participant doit s'assurer que la formation sera effectivement prise en charge. Dans le cas contraire, l'entreprise du participant prendra en charge l'ensemble des frais de formation.

Le paiement se fera à réception des factures établies par l'Organisme de Formation, avec production d'un état d'émargement individuel du stagiaire.

- **Durée de la formation**

Sauf indication contraire, la durée d'une journée de formation est de 4 (quatre) heures le matin intégrant 15 (quinze) minutes de pause, et de 3 (trois) heures l'après-midi intégrant 10 (dix) minutes de pause. Une pause méridienne d'une heure est prévue.

- **Annulation ou report de la formation par l'organisme de formation**

L'Organisme de Formation se réserve le droit exceptionnel d'annuler, de reporter ou de modifier le programme de la formation, notifié par courrier à l'entreprise et au stagiaire.

En cas de report de la formation, le stagiaire pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure, il sera alors prioritaire sur la liste d'inscription, ou se faire rembourser la somme versée au titre de la réservation de stage.

- **Annulation ou report de la formation par le particulier**

Dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la signature de la convention, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ensuite, soit l'annulation parvient par tout moyen écrit à l'Organisme de Formation avant un délai calendaire d'un mois avant la date de session, le stagiaire s'acquittera des frais de dossier pour un montant forfaitaire égal à 10 (dix) % du montant de la prestation. Au-delà de cette date et jusqu'au début de la formation, la totalité des sommes versées reste due à l'Organisme de formation.

Si le stagiaire a commencé la formation, alors il s'acquittera de la totalité du montant de la formation, sauf pour raison médicale justifiée par un certificat.

- **Annulation ou report de la formation par l'entreprise**

Le client peut annuler ou reporter une formation.

Dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la signature de la convention, l'entreprise peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si cette annulation, ou ce report intervient au plus tard 90 (quatre-vingt-dix) jours ouvrés avant la date de la première journée de formation, le client s'acquittera des frais de dossier pour un montant forfaitaire égal à 10 (dix) % du montant de la prestation.

Au-delà de cette date, le règlement de la formation sera dû par l'entreprise et une facturation lui sera faite.

- **Propriété intellectuelle**

L'Organisme de Formation reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.).

L'entreprise ou le stagiaire ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit du Centre de Formation.

Tout enregistrement vidéo de la formation, doit obligatoirement être soumis à l'approbation de l'Organisme de Formation.


- **Facturation**

Date de facturation : la date limite de règlement figure sur la facture.

Les paiements sont à effectuer selon les modalités suivantes :

- Formation d'une durée inférieure ou égale à 2 (deux) jours pour les particuliers : l'intégralité du montant de la formation est à régler au moment de l'inscription.
- Formation d'une durée supérieure ou égale à 3 jours pour les particuliers : un acompte de 10 (dix) % est demandé à la commande. Le solde est à verser le 1^{er} jour de la formation. Sur demande du stagiaire et avec accord de l'Organisme de Formation, un échéancier peut être mis en place.
- Pour les règlements par chèques, libellé à l'ordre de Dominique Chevalier

Coordonnées bancaires

 BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE	<p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</p> <p>This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.</p>			
Titulaire du compte/Account holder M DOMINIQUE CHEVALIER				
BAT C2, APPT 279 75 AVENUE LEON BLUM 33600 PESSAC				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1090 7000 7406 0194 3732 540	BIC (Bank Identification Code) CCBPFRRPBDX			
Code Banque 10907	Code Guichet 00074	N° du compte 06019437325	Clé RIB 40	Domiciliation/Paying Bank BPACA ARLAC

- Formation prise en charge par l'entreprise : Le montant de la formation est dû à la fin de la formation, ou de manière fractionnée à chaque session. Dans tous les cas, une facture sera établie avec établissement d'un état d'épargne individuel. En cas de formation sur 2 années civiles, une facture intermédiaire sera établie.

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Echéance : il sera appliqué une pénalité de retard d'une fois et demie le taux légal (Loi 92-1442 du 31/12/92).

La facturation de pénalités ou d'indemnités d'annulation ne peut donner lieu à une convention de formation et fait l'objet d'une facturation simple.

▪ **Validation de la formation**

A l'issue de la formation, une attestation de formation est remise aux participants.

▪ **Acceptation des conditions générales de vente**

L'inscription au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise ou le particulier et le respect par le bénéficiaire.

- **Acceptation du règlement intérieur et du code de déontologie de la FFST**

Le stagiaire s'engage à respecter en tout point le Règlement Intérieur de l'Organisme de Formation, ainsi que le code de déontologie de la FFST - ces 2 (deux) documents sont inclus dans le dossier d'inscription.

- **Résolution des litiges**

En cas de contestation, de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que les tribunaux de Bordeaux sont les seuls compétents.

En amont de cette procédure, le stagiaire et/ou l'entreprise devra saisir en priorité et obligatoirement le Médiateur de la Consommation, choisi par l'Organisme de Formation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.

- **Loi informatique et libertés**

Conformément à la loi informatique et libertés n° 2004-801 du 06/08/2004, concernant les données à caractère personnel recueillies à titre strictement confidentiel. Chaque stagiaire a le droit de s'y opposer. Le droit d'accès, de rectification et/ou de suppression s'exerce auprès de l'Organisme de Formation qui effectuera toute modification sur simple demande par e-mail à dominique.chevalier-mk@orange.fr, ou par courrier à Dominique Chevalier, 75 Avenue Léon Blum 33 600 Pessac.

Je soussigné :
des Conditions Générales de Vente et les accepter.

reconnait avoir pris connaissance

Fait à : le :

Signature

(document à joindre au dossier d'inscription)

75 Avenue Léon Blum ; Bâtiment C2, Appartement 279 – 33 600 Pessac - 06.86.87.41.11 -
dominique.chevalier-mk@orange.fr
SIRET : 33410293600062 APE 8690F n° d'enregistrement DIRECCTE : 72 33 09960 33
DATADOCK n° : 0024761
www.formation-shiatsu-bordeaux.fr